



L'ENTRAIDE, Caisse Libre d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants a.s.b.l.
agrée par A.R. du 23.10.1967 – R.P.M. 0407.843.626
Membre fondateur d'Eunomia a.s.b.l.
Rue Colonel Bourg 113 – 1140 BRUXELLES

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REDUCTION DU MONTANT PROVISOIRE DE MES
COTISATIONS SOCIALES POUR L'ANNEE 2021**

*Formulaire pour une activité indépendante à titre PRINCIPAL(Primo-starter)
(Demande en vertu de l'article 11, §3, alinéa 6, de l'AR n° 38 du 27/07/1967)*

RECOMMANDE

Nom et prénom:

Ref : Numéro du Registre national:

Téléphone: GSM:

Email:

Montant des cotisations réduites

Je demande une réduction de mes cotisations provisoires légales pour mes 4 premiers trimestres d'affiliation à titre principal:

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Option 1 : mes revenus professionnels nets estimés pour l'année 2021 sont inférieurs à la limite de 7.251,66 EUR et je paie provisoirement pour cette année 387,26 EUR par trimestre. |
| <input type="checkbox"/> Option 2 : mes revenus professionnels nets estimés pour l'année 2021 sont inférieurs à la limite de 9.361,72 EUR et je paie provisoirement pour cette année 499,94 EUR par trimestre. |

Motivation (motivez brièvement pourquoi vous demandez une réduction)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pièces justificatives à joindre

Votre demande de réduction doit obligatoirement être appuyée par la **déclaration sur l'honneur (nouveaux indépendants) ou par des éléments objectifs/ pièces justificatives (indépendants déjà établis)** dont nous pouvons déduire que vos revenus se situent en-dessous de la limite choisie par vous. Chaque pièce jointe doit être commentée brièvement (voir ci-après). S'il s'agit d'un document comptable, un commentaire concret de votre comptable est nécessaire. Si vous n'avez pas de comptable, vous devez le commenter vous-même.

Si vous omettez de joindre des pièces justificatives, de les commenter ou de les numéroter, nous ne pouvons pas vérifier si votre motivation est adéquate. Par conséquent, nous serons obligés, conformément à la loi, de refuser votre demande pour motivation insuffisante.

Voir verso

Commentaire des pièces numérotées jointes (à compléter par vous)

Pièce 1 :

.....

.....

.....

Pièce 2 :

.....

.....

.....

Pièce 3 :

.....

.....

.....

Nombre total de pièces justificatives jointes:

Déclaration

Je confirme que ma caisse d'assurances sociales m'a informé complètement au sujet des dispositions légales et sur les conséquences de ma demande de réduction des cotisations provisoires, comme prévu dans l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 et l'arrêté royal du 19 décembre 1967, en particulier:

- que l'éventuelle réduction porte exclusivement sur le montant provisoire de mes cotisations pour 2021;
- que mes cotisations pour 2021 seront définitivement calculées sur la base de mes revenus professionnels réels de 2021 tels qu'établis par l'administration fiscale;
- que, si le calcul définitif fait apparaître que la réduction des montants provisoires a été accordée à tort, je devrai payer le supplément de cotisations sociales, augmenté de majorations trimestrielles légales de 3% et d'une majoration unique légale de 7 %.

Date: Signature:

Commentaire obligatoire des pièces comptables:

.....

.....

.....

.....

Signature du comptable ou de l'indépendant(e) :

REF.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

déclare par la présente que mes revenus annuels professionnels nets **en tant qu' indépendant(e)/ aidant(e) / mandataire de société, A.T.N. compris**, pour l'année 2021 sont estimés à EUR.

Je m'engage à signaler à ma caisse d'assurances sociales toute modification de renseignements figurant sur la présente.

Attention : Il y a lieu de proratiser le montant des revenus si ceux-ci ne couvrent pas 4 trimestres d'assujettissement. Le revenu doit donc être converti sur base annuelle pour déterminer si le montant du seuil est dépassé.

Cela signifie que pour un travailleur indépendant qui débute son activité le 01/04/2021, les cotisations de 2021 seront calculées sur le revenu définitif de 2021 converti sur 4 trimestres. Si ce revenu de 2021 s'élève à 15.000 EUR, les cotisations des 2e, 3e et 4e trimestres 2021 seront calculées sur $15.000 \times 4/3 = 20.000$ EUR.

La conversion sur base annuelle n'est effectuée que lorsqu'il n'y a pas une année complète d'assujettissement.

Fait le :

Signature,